

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2013

**DELIBERATION N° DEL055-13**

*Certifiée exécutoire par le Maire  
Publiée le .....*

L'an deux mille treize, le 24 juin à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 18 juin 2013, s'est réuni à la mairie en séance  
publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.  
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

**Présents :**

Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEE, C. PICCA,  
C. POLENTINI, C. TISON et MM. J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET,  
H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, G. MORIN, J. PAVAN,  
Y. PERRIER, P. VERRI, C. SERGENT.

**Pouvoirs :**

M. Rahim BAH (Pouvoir à H. EL GARES en date du 22/06/13)

**Absents excusés :**

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, H. MIOLLAN, M-F. PELLEGRIN, G. PROSCHE-LEMAIRE et  
MM. J. DESMOULINS, M. ISSINDOU, A. PERCONTE.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Mandat spécial pour le 4<sup>ème</sup> Forum d'action  
internationale des collectivités.**

**Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le 1<sup>er</sup> et 2 juillet prochain se tiendra la 4<sup>ème</sup> édition du Forum d'action internationale des  
collectivités à Paris. Au cours de ce forum, l'association Cités Unies France, à laquelle  
adhère la commune de Gières dans le cadre de la coopération décentralisée, organisera son  
assemblée générale afin d'élire son nouveau conseil.

Un mandat spécial est donné au maire du 1<sup>er</sup> au 3 juillet pour la participation à ce forum du  
1<sup>er</sup> au 3 juillet 2013.

M. Le Maire propose au conseil municipal :

- de prendre en charge tous les frais de déplacement et d'hébergement liés à ce  
déplacement sur présentation des justificatifs,

- d'autoriser le remboursement aux frais réels pour les menues dépenses sur présentation des justificatifs (déplacements, repas, dépenses diverses),
- que les crédits soient inscrits au budget 2013.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 24 juin 2013.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI